



le programme

RÉVEILLER
L'EUROPE

#RÉVEILLERLEUROPE

INTRODUCTION

Il est des moments dans l'Histoire où bascule le destin des peuples, des moments qui élèvent les civilisations ou les précipitent dans l'abîme. Nous vivons l'un de ces moments décisifs en Europe en 2024.

Tout, autour de nous et en nous, apparaît fragile, branlant, et à certains égards déjà condamné. La guerre sur notre continent, l'effondrement climatique, la crise sociale, le rejet des institutions, la colère qui gronde et la violence qui se diffuse, la vague d'extrême droite qui s'abat sur nos nations : nous sommes plongés dans ce Chaos que les Anciens Grecs plaçaient à l'origine et à la fin du monde.

La question qui se pose à nous est donc simple : vivons-nous là un début ou une fin ? Est-ce le renouveau ou la chute de l'Europe ?

La réponse à cette question existentielle dépend de nous, de notre capacité à conjurer nos peurs, à trancher et à puiser en nous-mêmes l'énergie, les ressources, le courage nécessaire aux grandes décisions et aux grands combats.

Longtemps, le souvenir des crimes de jadis a suffi à légitimer le projet européen. Selon Imre Kertész, « la Constitution silencieuse, implicite de l'Europe, c'est la mémoire, c'est l'expérience du XXe siècle ».

Mais la mémoire s'érode, la « Constitution silencieuse » s'efface et c'est dans les menaces du jour, dans les défis de l'époque que nous devons trouver la raison d'être de l'Union européenne.

Le tumulte actuel pourrait nous conduire à la tétanie, il doit au contraire nous pousser au sursaut et les mots de Hölderlin - « Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve » - doivent guider nos pas. Car c'est en affrontant la possibilité de la mort du projet démocratique européen que nous le redresserons et que nous lui donnerons la vigueur qui lui manque aujourd'hui.

L'agenda « Europe 2030 » que nous proposons n'a rien d'utopique ou d'idéaliste. Il est même profondément réaliste.

Pas au sens, évidemment, que donnent à ce terme les cyniques qui le confondent avec le renoncement aux grandes ambitions et aux grandes luttes. Non, le réalisme dont il est ici question naît du face-à-face avec le chaos, connaît la puissance des idées et exige des transformations radicales.

Assumer la confrontation avec les régimes autoritaires qui traitent nos nations comme des serpillères, sortir des énergies fossiles qui nous asservissent, rompre avec la religion du libre-échange qui nous affaiblit et lutter contre l'explosion des inégalités qui fragilise nos démocraties, voilà ce qui est réaliste en 2024.

Tous les changements proposés dans ce programme visent à faire émerger cette puissance écologique européenne qui seule nous permettra d'ouvrir la possibilité d'un nouveau siècle européen.

CHAPITRE 1 **POUR UNE EUROPE PUISSANTE**

Alors que la guerre en Ukraine ébranle notre continent, une victoire de Donald Trump aux États-Unis le 5 novembre nous laisserait seuls. Seuls face à la guerre, seuls face à Poutine, seuls face à l'effondrement climatique et à la crise démocratique.

L'heure du sursaut a sonné !

La première priorité c'est de donner à l'Europe les moyens de se défendre. Le moment est venu pour elle de sortir de l'état d'adolescence dans lequel elle vit depuis des décennies, à l'abri d'un parapluie américain qu'elle pensait éternel.

Le moment est venu pour l'Europe de devenir adulte. Ce passage à l'âge adulte commence par l'Ukraine, par ce front ukrainien qui est notre première ligne de défense.

Car ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas en Ukraine d'un simple conflit territorial, mais de la matérialisation brutale de la guerre lancée par Vladimir Poutine contre nos démocraties bien avant ce 24 février 2022. La cible n'est pas le Donbass ou la Crimée, c'est l'Europe elle-même.

Ce passage à l'âge adulte passe, aussi, par la protection de nos démocraties contre les guerres hybrides, les ingérences étrangères et le terrorisme. L'Union doit devenir enfin adulte et être capable d'assurer sa propre sécurité.

Bâtir une puissance européenne souveraine suppose également de réindustrialiser nos nations et de rompre avec le dogme du libre-échange généralisé.

Aujourd'hui, l'Europe est consommatrice de sécurité américaine, d'énergie qatarie ou saoudienne et de biens chinois. Elle doit redevenir productrice de sécurité en construisant sa propre défense, productrice d'énergie en menant à bien la révolution des renouvelables et productrice de biens en rapatriant les industries stratégiques sur son sol.

D'ici 2030, nous ferons de l'Europe un continent de producteurs. Pour y parvenir, de grandes transformations sont nécessaires. Nous les porterons.

1- DÉFENDRE L'EUROPE

Défendre l'Europe en augmentant massivement le soutien à l'Ukraine

- 1 → En mobilisant immédiatement toutes les ressources disponibles pour atteindre l'objectif stratégique d'une défaite russe en Ukraine : nous saisissons la totalité des 206 milliards d'avoirs publics russes gelés dans les banques européennes pour les affecter au soutien à la résistance ukrainienne.
- 2 → En faisant pression sur les États membres pour qu'ils produisent et fournissent les armes demandées par les Ukrainiens, notamment en renforçant la directive ASAP sur la production et la livraison de munitions, en incitant les acquisitions conjointes permettant des économies d'échelle et une meilleure coordination des livraisons et en priorisant les livraisons à l'Ukraine sur les commandes passées par des pays tiers.
- 3 → En renforçant les sanctions contre le régime russe, dont le budget d'Etat continue d'être alimenté par nos importations européennes, notamment énergétiques ; en imposant un embargo sur le gaz naturel liquéfié, l'uranium et les engrais ; en ciblant les entreprises, notamment chinoises, et les pays tiers, qui facilitent le contournement des sanctions.

Réarmer notre continent

- 4 → En mettant en place un fonds européen de défense de 100 milliards d'euros financé par un emprunt commun pour investir dans nos industries de défense et renforcer nos capacités de production en intégrant progressivement la base industrielle de défense européenne pour la rendre plus performante et compétitive.
- 5 → En donnant à la Commission - comme pour les vaccins pendant la pandémie - le rôle de centrale de commande et d'acquisition auprès de l'industrie, via des contrats cadres européens à long terme permettant de garantir une production suffisante et abordable.
- 6 → En instaurant une préférence européenne, un « Buy European Act » de l'armement pour que les investissements européens bénéficient aux industries européennes.
- 7 → En établissant un nouveau contrat avec les industries de défense qui seront les grandes bénéficiaires de ces investissements communs, et devront donc accepter un contrôle européen accru sur les exportations d'armes.

Protéger nos démocraties contre la guerre hybride et les ingérences étrangères

- 8 → En proposant une nouvelle version renforcée du « Paquet de défense de la démocratie » qui interdira notamment aux dirigeants, élus ou hauts fonctionnaires européens de travailler pour des entreprises étrangères identifiées dans une liste européenne comme des menaces potentielles à notre souveraineté.
- 9 → En coordonnant la lutte européenne contre les manipulations de l'information, via notamment la création d'un centre d'excellence de l'Union européenne pour la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères (FIMI).

- 10 → En mettant en place un fonds européen de soutien au journalisme d'investigation et aux organisations de la société civile luttant contre la désinformation.
- 11 → En renforçant drastiquement nos capacités de cybersécurité, en coordonnant nos investissements dans la protection de nos infrastructures stratégiques et en multipliant par 10 le budget de l'Agence de cyberdéfense européenne ENISA.
- 12 → En créant un régime spécifique de sanctions visant les acteurs étatiques et non-étatiques qui s'ingèrent dans nos démocraties.
- 13 → En créant dès le début du mandat une commission spéciale sur le réseau social TikTok chargée d'analyser les risques en matière de sécurité, de siphonnage des données ou d'impact sur nos espaces civiques posés par la plateforme chinoise et de statuer sur son bannissement du marché européen.

Coordonner et intensifier la lutte contre le terrorisme

- 14 → En coordonnant à l'échelle européenne la lutte contre la radicalisation, en multipliant les ressources allouées à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, notamment en ligne.
- 15 → En améliorant la coopération policière, judiciaire et des services de renseignement en soutenant davantage les structures au sein d'Europol et Eurojust.
- 16 → En créant un protocole européen de partage de renseignement dans le cadre de l'agence européenne du renseignement.
- 17 → En faisant appliquer le règlement anti-blanchiment et en obtenant une régulation plus stricte des cryptoactifs en Europe, pour garantir la traçabilité des transactions pour mieux lutter contre le financement du terrorisme.

2- PRODUIRE EN EUROPE

Assurer notre souveraineté industrielle

- 18 → En élaborant une stratégie du « Fabriqué en Europe » qui favorise la production industrielle européenne et vise à l'émergence de champions européens dans tous les secteurs définis comme stratégiques, ainsi qu'à la protection des filières dans leur globalité. Pour cela, nous réviserons les politiques commerciales et de concurrence européennes pour mieux nous protéger et permettre les investissements.
- 19 → En adoptant une loi « acheter européen » (« Buy European Act ») qui conditionnera l'accès à tous les dispositifs de soutien public (commande publique, subvention, mécanismes de prix garantis et autres formes de soutien) à une priorité donnée aux produits et services européens.
- 20 → En imposant les mêmes normes aux produits que nous importons que celles qui s'appliquent à nos producteurs à l'aide de « mesures miroirs », comme nous avons commencé à le faire avec le bannissement des produits de l'esclavage et celui des produits issus de la déforestation.

- 21 → En généralisant le mécanisme d'ajustement carbone (taxe carbone) aux frontières de l'Union européenne à tous les produits et services qui causent une concurrence déloyale en raison des fuites de carbone.
- 22 → En renforçant nos instruments de défense commerciale (antidumping, anti-subsidation, sauvegardes) pour les rendre plus dissuasifs.
- 23 → En refusant tout nouvel accord de libre-échange et en promouvant des partenariats fondés sur le juste-échange et le développement partagé.
- 24 → En développant, dans chaque secteur stratégique, une planification industrielle qui couvre la recherche, l'innovation, les tests pré-industriels, le développement de nouvelles capacités de production et les mesures de régulation et protection des marchés pour sécuriser les débouchés. Cela implique notamment de renforcer les Projets importants d'intérêt européen commun (PIEEC).
- 25 → En développant une politique industrielle du numérique offensive, en créant un fonds souverain pour investir dans le numérique, en imposant des obligations de financement sur le territoire européen aux géants étrangers (les Gafam et les Batx) en contrepartie de l'accès à notre marché et en poussant un accord international sur l'intelligence artificielle.
- 26 → En soutenant l'innovation des PME et des start-ups européennes pour faire émerger des champions européens, en doublant le budget d'Horizon Europe, y compris celui du Conseil européen de l'innovation (de 10 à 20 milliards d'euros), et en faisant de la commande publique un outil pour offrir des premiers marchés aux produits et services innovants.

Assurer notre souveraineté énergétique

- 27 → En investissant massivement dans les énergies renouvelables afin qu'elles représentent au moins 45% du bouquet énergétique de l'UE en 2030 et 75% en 2040.
- 28 → En planifiant la sortie des énergies fossiles en Europe : tendre vers la sortie du charbon (2030), du gaz fossile (2035) et du pétrole (2045), par des politiques publiques et des investissements dans la sobriété, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et en conservant une part de nucléaire comme une énergie de transition dans notre mix énergétique.
- 29 → En adoptant une véritable politique de sobriété énergétique et d'efficacité énergétique au niveau européen, avec un objectif contraignant pour diviser par deux la demande énergétique de l'UE d'ici 2040, par rapport au pic de consommation de 2006.
- 30 → En garantissant que 80% de la valeur des projets renouvelables soient produits en Europe.
- 31 → En mettant fin à tout nouveau projet d'infrastructure fossile (par exemple, les terminaux d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL)), notamment en interdisant leur financement par des fonds publics et en éliminant les subventions aux énergies fossiles.
- 32 → En investissant massivement dans le réseau électrique européen et les moyens de stockage, à hauteur de 900 milliards d'euros d'investissements publics et privés dans les dix prochaines années, afin de le moderniser pour intégrer la montée en puissance des énergies renouvelables et de répondre aux besoins de décarbonation présents et futurs (véhicule électrique, pompes à chaleur, hydrogène vert).

- 33 → En réservant la définition de l'hydrogène vert à celui obtenu par électrolyse de l'eau, grâce à l'utilisation d'électricité renouvelable ou nucléaire.
- 34 → Ces politiques de souveraineté énergétique nous permettront aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 90% à 92% au plus tard en 2040, et d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Assurer notre souveraineté alimentaire

- 35 → En permettant à chacun d'avoir accès à une alimentation saine, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement.
- 36 → En protégeant nos capacités de production agricole contre les crises de surproduction via une gestion de crise efficace.
- 37 → En imposant des mesures miroirs aux importations pour ne pas mettre nos producteurs dans une situation de concurrence déloyale.
- 38 → En ayant des stocks stratégiques alimentaires pour limiter la spéculation et les phénomènes de panique.
- 39 → En respectant le droit des autres pays à définir leur propre souveraineté alimentaire.
- 40 → En révisant les règles de l'OMC pour sortir de l'aide à l'hectare, pour autoriser les politiques de stockage et pour permettre de véritablement rémunérer les services environnementaux.
- 41 → En se concentrant sur la consommation et non exclusivement sur la production, en priorisant les usages alimentaires aux usages non alimentaires et en considérant les agrocarburants comme une variable d'ajustement pour réguler les marchés.
- 42 → En inscrivant dans la Loi européenne le principe de souveraineté alimentaire, qui légitime chaque pays ou ensemble de pays à produire sur son sol l'essentiel de ce qui est nécessaire pour nourrir sa population, et légitime également de protéger les marchés par des barrières douanières et «techniques». Ce principe vaut pour l'Europe et pour le reste du monde, et notamment l'Afrique.
- 43 → En planifiant la reconquête de la souveraineté alimentaire dans les domaines déficitaires (protéines végétales et alimentation animale) et en luttant contre le risque de recul de la production, par exemple dans le lait et l'élevage, via l'installation et la maîtrise du foncier.
- 44 → En instaurant une plus grande régulation pour empêcher les effets déstabilisateurs sur les productions vivrières et assurer un meilleur partage de la valeur pour les cultures d'exportation.

Assurer notre souveraineté sanitaire

- 45** → En relocalisant une partie de la production sur le sol européen via des incitations financières et réglementaires, et via des coopérations industrielles et scientifiques entre Etats membres.
- 46** → En anticipant davantage les crises en menant un travail prospectif pour identifier les prochains risques, en constituant des stocks stratégiques de matériel et en développant une réelle capacité en réanimation.
- 47** → En soutenant la production en Europe de matériels, de masques et de médicaments, afin de rompre avec notre modèle de sous-traitance en Asie - l'UE importe aujourd'hui 80% des principes actifs utilisés dans la fabrication de médicaments génériques.
- 48** → En créant un service public du médicament pour répondre aux besoins de santé des Européens, garantir les approvisionnements et des prix justes.
- 49** → En œuvrant à la convergence des prix des médicaments en Europe afin de mettre fin à la compétition entre acheteurs publics.
- 50** → En développant des achats groupés, comme l'UE l'a réalisé au temps du Covid avec les masques et les vaccins, pour garantir des volumes et des prix maîtrisés.
- 51** → En renforçant la recherche publique et privée et en l'inscrivant dans le temps long alors qu'elle a montré des défaillances au moment du Covid pour mettre au point des vaccins.

CHAPITRE 2 **POUR UNE EUROPE ÉCOLOGIQUE**

L'invasion de l'Ukraine nous a fait prendre conscience que notre addiction au pétrole et au gaz nous rendait faibles dans une situation historique – la guerre – qui interdit toute faiblesse.

Au cœur de notre agenda pour 2030, il y a donc la révolution énergétique : le déclin rapide des énergies fossiles et le développement massif des énergies renouvelables (avec une part de nucléaire dans notre mix).

Elle n'est pas simplement une exigence climatique, mais aussi un impératif sécuritaire et un antidote au sentiment de déclassement qui habite nos nations depuis le 1^{er} choc pétrolier en 1973, lorsque nous avons compris que nous dépendions jusque dans nos vies quotidiennes de puissances étrangères sur lesquelles nous n'avions plus prise.

Les pétromonarchies du Golfe peuvent nous menacer de diminuer leur production de pétrole, mais elles ne peuvent pas empêcher le vent de souffler à Saint Nazaire ou à Dublin. Vladimir Poutine peut couper l'arrivée du gaz en Europe, mais il ne peut pas empêcher le soleil de briller à Marseille ou à La Valette.

Nous nous demandons d'un côté comment faire face à la catastrophe climatique et à la 6e extinction de masse des espèces. Nous nous demandons de l'autre comment assurer notre sécurité et restaurer le primat de la puissance publique sur les puissances particulières. Ces deux questions n'en font qu'une et trouvent une réponse unique dans l'émergence de la puissance écologique européenne, clé de voûte de notre agenda.

De la rencontre de ces deux termes qui ne sont pas souvent associés – puissance et écologie – naîtra, nous en sommes convaincus, une nouvelle offre politique apte à contrer la tentation du repli nationaliste.

Cela suppose d'abord de ne rien céder à l'assaut politique et culturel lancé par la droite et l'extrême-droite contre l'écologie. Nous défendrons chaque texte d'un Pacte Vert qui est devenu le bouc émissaire de tous les problèmes.

Mais nous ferons plus que de défendre ce que nous avons initié, nous engagerons une nouvelle étape de la révolution écologique européenne : la phase de la planification, des investissements, de l'accompagnement.

La puissance écologique européenne que nous allons bâtir nous permettra de retrouver notre souveraineté perdue, de répondre à l'urgence climatique, d'améliorer la vie des Européennes et des Européens, et de lutter pour la préservation de la biodiversité.

La révolution écologique que nous portons transformera nos modes de production, de consommation et d'échange. Elle permettra de mieux respirer, mieux manger, mieux vivre ! Elle améliorera notre quotidien et placera la protection du vivant au cœur des politiques européennes.

1- BÂTIR UNE PUISSANCE POUR LE CLIMAT

- 52 → Créer une agence de planification écologique européenne, fondée sur le modèle de dialogue social du Commissariat au Plan, afin de piloter la mise en œuvre des objectifs du Pacte Vert, de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 90% à 92% au plus tard en 2040, et d'atteinte de la neutralité carbone au plus tard en 2050.
- 53 → Systématiser l'emploi d'indicateurs environnementaux et sociaux pour évaluer les politiques publiques, dont le pilotage sera assuré par l'Agence européenne de l'environnement. Sur la base des travaux de l'Observatoire Européen de la Neutralité Climat (ECNO), cette agence permettra d'assurer un suivi efficace de nos objectifs environnementaux et sociaux en collectant des données et en construisant des indicateurs comme un taux d'emploi vert, mesurant le pourcentage de personnes employées dans les secteurs verts, un indice de décarbonation, mesurant les émissions de CO2 par secteur et permettant de mesurer les efforts de décarbonation.
- 54 → Démocratiser l'action climatique européenne via le lancement d'une Convention Citoyenne Européenne pour le Climat dont les propositions devront être reprises par la Commission européenne. Associer aussi plus étroitement les syndicats, ONG et les maires de nos villes et villages, à la conception des politiques climatiques européennes.

Décarboner nos économies pour lutter contre le changement climatique

- 55 → En lançant un grand plan européen de rénovation énergétique des bâtiments et des logements, avec notamment comme premier objectif la rénovation de toutes les écoles européennes d'ici 2030 (plan « Nos écoles »), afin de protéger nos enfants et les personnels éducatifs des vagues de froid et des canicules.
- 56 → En favorisant la transformation des entreprises, notamment des PME et des entreprises industrielles, vers des procédés de production respectueux de l'environnement, l'éco-conception, l'économie circulaire et l'écologie industrielle.
- 57 → En mettant au cœur du pilotage de la planification écologique la fin des dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité, notamment les subventions aux énergies fossiles.
- 58 → En incitant les États à investir dans la transition en excluant les dépenses vertes et justes du calcul du déficit excessif.
- 59 → En verdissant la commande publique grâce à l'introduction de critères écologiques et l'harmonisation des règles au niveau européen, avec des sanctions en cas de non-respect, afin de donner la priorité non plus à « l'offre économiquement la plus avantageuse (MEAT) » mais à « l'offre environnementalement, socialement et économiquement la plus avantageuse » et de privilégier les entreprises éco-responsables dans l'attribution des marchés publics de l'UE.
- 60 → En renforçant les éco-conditionnalités pour l'accès aux aides d'État et aux financements européens, notamment du Fonds d'innovation ou du Fonds de transition juste.

Promouvoir un nouveau modèle d'entreprise engagé dans la révolution écologique

- 61 → En soutenant les entreprises qui placent l'écologie au cœur de leur modèle et qui prennent en compte les limites planétaires et le respect du vivant, en établissant un socle européen pour le développement des entreprises à mission.
- 62 → En reconnaissant pleinement et en promouvant l'économie sociale et solidaire au niveau européen, pour proposer une fiscalité adaptée aux organisations y répondant (coopératives, mutuelles, associations,...) et soutenir les entreprises créatrices d'emplois qui placent l'écologie et l'intérêt général au cœur de leurs modèles.
- 63 → En augmentant les financements qui soutiennent les projets innovants de ces entreprises, notamment dans les solidarités et le bien-être, les solutions pour la révolution écologique, l'économie circulaire et les modes de production et de consommation plus durables.
- 64 → En créant un outil accessible permettant d'accroître la visibilité sur les performances ESG des entreprises auprès des investisseurs et des consommateurs grâce à un mécanisme de notation.
- 65 → En mettant en œuvre les nouveaux textes européens sur le devoir de vigilance des entreprises, sur les normes comptables et le reporting extra financier, première étape vers une triple comptabilité. Tous ces outils permettent de retracer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la qualité de leurs relations avec leurs parties prenantes et leur responsabilité vis-à-vis des partenaires de leur chaîne de valeur. Ces informations devront être mieux portées à la connaissance des investisseurs et des consommateurs grâce à un mécanisme de notation.
- 66 → En orientant l'action des dirigeants d'entreprise à travers un verdissement de leur rémunération, grâce à un versement des bonus conditionnés à la réalisation de plans de transition pour les entreprises. et en étendant le concept de responsabilité fiduciaire et de protection des administrateurs pour qu'ils soient garants du respect des objectifs sociétaux de l'entreprise.

Décarboner nos mobilités

- 67 → En augmentant les fonds européens existants pour développer les infrastructures ferroviaires et notamment les petites lignes qui désenclavent au quotidien nos territoires ruraux : les RER métropolitains, les intercitys, les trains de nuit, le fret ferroviaire

Faire l'Europe du train

- 68 → En finançant pour partie ces investissements en taxant les transports polluants, notamment les liaisons aériennes qui bénéficient d'exemptions fiscales indues sur la TVA, le kérosène et les émissions de gaz à effet de serre.
- 69 → En protégeant notre industrie ferroviaire contre la concurrence déloyale, notamment chinoise.

70 → En réinvestissant dans le fret ferroviaire ce qui permettra de favoriser la multimodalité, de connecter les lignes de fret ferroviaire aux ports fluviaux et maritimes et d'investir dans les infrastructures dédiées.

71 → En rendant le transport ferroviaire plus accessible et en accélérant le report modal des passagers par la mise en place d'un Ticket climat à prix fixe et abordable pour les transports de proximité. L'introduction d'une taxe sur le kérosène, la réduction des péages ferroviaires pour les trains de nuit permettra de faire baisser le prix des trains pour les rendre plus attractifs face à l'avion.

Investir dans les modes de transports actifs, publics et électriques

72 → En investissant dans le développement et l'accessibilité à la fois des transports publics collectifs, des modes de transports actifs (vélo, marche à pied) et dans le passage à l'électrique dans le transport routier (bus, voitures, camion).

73 → En favorisant les transports collectifs publics et en reliant les territoires grâce à l'investissement dans les infrastructures ferroviaires, fluviales, de covoiturage et d'itinéraires cyclables.

74 → En déployant des infrastructures de bornes de recharge afin de couvrir tous les territoires.

75 → En permettant à chaque Européen qui en a besoin d'accéder à un véhicule électrique grâce à un Fonds Social Climat renforcé.

76 → En renforçant les normes d'efficacité et de poids des véhicules et en excluant les SUV les plus lourds de l'accès au soutien public.

77 → En réduisant le trafic aérien, en particulier les vols court-courriers, en taxant le kérosène, en limitant l'expansion des aéroports, et en imposant un niveau de TVA standard pour les billets d'avion.

78 → En investissant pour accompagner les entreprises et les travailleurs du secteur automobile afin qu'ils puissent réussir.

Créer une stratégie européenne de sobriété

79 → En pérennisant les objectifs de réduction des consommations d'énergie et en réformant le règlement européen sur la gouvernance de l'Union de l'énergie, afin que chaque État se dote d'un plan national de sobriété, juridiquement contraignant et intégré à son Plan National Énergie-Climat (PNEC).

80 → En sortant de la société du « tout jetable » en augmentant la protection des consommateurs, notamment via l'extension de la durée minimale de garantie des produits et en mettant en œuvre un droit effectif à la réparabilité qui incite à réparer au lieu de jeter.

81 → En encourageant le développement de l'économie circulaire et d'une filière ambitieuse du recyclage, créatrice de valeur économique et environnementale.

82 → En adoptant des objectifs contraignants de réduction de l'empreinte-carbone et de l'empreinte-matière des biens les plus polluants.

- 83 → En défendant un bouclier législatif pour lutter contre l'obsolescence, y compris en encadrant la publicité dans la rue, sur les réseaux sociaux et dans les médias, ainsi que les stratégies marketing qui poussent à la surconsommation.
- 84 → Pour le secteur textile, il est urgent de lutter contre l'ultra fast fashion en déréférençant tout site internet d'une marque (comme SHEIN) qui met sur le marché un nombre de nouvelles références supérieur ou égal à 500 par jour.

Développer une stratégie européenne d'adaptation au changement climatique

- 85 → En développant des outils européens d'analyse des vulnérabilités des territoires : vulnérabilité physiques et environnementales et des moyens d'accès aux populations, vulnérabilités sociales et d'organisation collective.
- 86 → En modernisant nos infrastructures critiques (réseaux d'électricité, d'eau, de transport et de télécommunication) et en préservant nos infrastructures sociales (système de santé, sécurité civile, solidarité, sécurité sociale, filets de sécurité pour les plus vulnérables). Ces mesures protégeront les fondamentaux de la cohésion sociale et économique européenne, dont la robustesse fonde notre résilience aux chocs climatiques présents et futurs.
- 87 → En organisant une gouvernance européenne de l'adaptation, intégrant la stratégie européenne avec des stratégies nationales et régionales d'adaptation au changement climatique.
- 88 → En développant un « réflexe adaptation » dans toutes les décisions qui nous engagent sur le temps long. Se donner les moyens (juridiques, humains, financiers) de prendre systématiquement en compte les projections climatiques dans ces décisions (plan local d'urbanisme, normes de construction des bâtiments, politique agricole, infrastructures de gestion de l'eau, aides au développement économique etc.).
- 89 → En garantissant que tout projet d'infrastructure qui bénéficie d'un financement européen prenne pleinement en compte les réalités climatiques des décennies à venir, afin de bien s'adapter, et d'éviter la maladaptation.
- 90 → En encourageant les États à revoir à la hausse les moyens des politiques publiques qui contribuent déjà à l'adaptation, comme la protection des ressources en eau, la prévention des risques naturels (y compris les risques d'inondation), de sécurité civile et de santé publique.
- 91 → En soutenant la généralisation des bonnes pratiques d'adaptation (végétalisation, création d'îlots de fraîcheur, accès à l'eau potable gratuite pour les sans-abris, soutien aux plus vulnérables, soutien psychologique aux victimes d'inondations etc.).
- 92 → En créant un régime européen de catastrophe naturelle, en lançant une stratégie européenne d'adaptation de l'habitat pour accompagner les citoyens dont le logement est menacé, par exemple en France sur le trait de côté et sur les sols argileux dont les déformations menacent les fondations (12 millions de maisons).
- 93 → En construisant des stratégies d'adaptation des filières économiques déstabilisées par le changement climatique, notamment dans le secteur agriculture.

- 94** → En créant un fonds européen d'adaptation au changement climatique pour financer la réparation et la reconstruction des territoires frappés par des crises et catastrophes de grandes dimensions, notamment dans les territoires d'outre-mer. Dans les projets de réparation, réaliser des retours d'expériences des crises passées et intégrer les projections climatiques futures afin de ne réparer à l'identique qu'en l'absence de meilleures alternatives.

Lancer l'Europe de l'eau

- 95** → En promouvant une gestion publique de l'eau pour la protéger des intérêts privés et de la spéculation, à travers une maîtrise publique des infrastructures clés (barrages, canaux, réseaux de distribution...).
- 96** → En investissant massivement pour moderniser les infrastructures hydrauliques et assurer la distribution équitable de l'eau, en particulier dans les régions et départements d'outre-mer les plus touchés par la crise.
- 97** → En planifiant et répartissant les usages - dans l'agriculture, la consommation courante, l'industrie, la production énergétique - et en s'opposant aux méga-bassines, qui sont un exemple de l'accaparement de la ressource. A ces réserves démesurées nous préférons, par exemple, les petites retenues collinaires gérées collectivement en adéquation avec tous les usages.
- 98** → En investissant dans la Recherche et l'Innovation afin de développer de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies de purification avancée et des systèmes de recyclage afin d'optimiser le cycle de l'eau.
- 99** → En imposant des standards élevés pour le traitement et la réutilisation de l'eau, en garantissant que l'eau utilisée dans l'industrie soit purifiée et ré-utilisée efficacement.
- 100** → En soutenant la décentralisation de la gestion de l'eau, et en lançant des projets de territoire concertés avec les usagers pour rétablir l'équilibre de l'eau localement et réduire notre vulnérabilité aux sécheresses, inondations, mouvements de terrain...

2 - BÂTIR UNE EUROPE POUR LA BIODIVERSITÉ

Protéger la nature et les écosystèmes

- 101** → En nous appuyant sur les recommandations scientifiques de l'IPBES — l'équivalent du « GIEC » pour la biodiversité — ainsi que celles de l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature) pour écrire nos lois, et en faisant de l'impact sur la biodiversité et le vivant un critère essentiel de validation des politiques publiques.
- 102** → En rendant les sanctions contre les crimes d'écocide réellement dissuasives.
- 103** → En engageant l'UE à atteindre l'objectif « 30x30 » (protéger 30 % des espaces terrestres et 30% des espaces maritimes de l'UE d'ici à 2030). L'objectif européen de protection fixé dans le cadre de la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité doit avoir une traduction législative, budgétaire, et proposer des outils d'accompagnement dans les territoires et des activités dont les modèles doivent évoluer, dont la mise en place d'un fond européen pour la biodiversité.

- 104 → En réhabilitant les milieux naturels dégradés, notamment les zones humides, les forêts et les mangroves, en prenant en compte la spécificité des îles et des régions d'outre-mer, et en veillant à la mise en œuvre de la loi sur la restauration de la nature et à l'application par tous les États membres des plans nationaux de restauration, en intégrant au sein de cette démarche la lutte pour la dépollution des sols et des milieux.
- 105 → En développant un cadre de référence commun et de coopération des politiques pour lutter contre l'artificialisation des terres, à mener de façon cohérente au niveau européen.
- 106 → En faisant de la sylviculture une filière stratégique et en renforçant l'équilibre multifonctionnel des forêts et en veillant à la mise en œuvre rapide du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Protéger les océans et les mers par un « Pacte Bleu »

- 107 → En adoptant au niveau européen une directive cadre européenne pour la mer pour assurer la protection des océans et le développement durable des activités en mer.
- 108 → En créant de véritables aires marines protégées en Europe, dont des zones de protection stricte, en y interdisant les méthodes de pêche destructrices.
- 109 → En orientant les subventions publiques, qui encouragent aujourd'hui essentiellement la pêche industrielle et destructrice, vers la transition sociale et écologique du secteur de la pêche.
- 110 → En construisant une pêche durable, tant du point de vue de la préservation de la ressource halieutique que de la pérennité des emplois, de l'amélioration des conditions de travail et de sécurité à bord des navires, en favorisant les méthodes les moins nocives pour l'environnement, qui sont aussi les plus pourvoyeuses d'emplois.
- 111 → En protégeant nos pêcheurs artisans grâce à l'exclusion des méga chalutiers de nos eaux côtières.
- 112 → En promouvant des accords de pêche internationaux équilibrés et respectueux des écosystèmes.
- 113 → En luttant contre le pillage des eaux lointaines, en particulier africaines.
- 114 → En doublant le financement des actions sur le réseau Natura 2000 et celui des programmes LIFE.
- 115 → En inscrivant en droit européen de la pêche un principe de réciprocité selon lequel seuls les navires étrangers obéissant aux mêmes exigences que celles imposées aux navires européens (y compris les exigences en matière de réglementation des engins de pêche) pourront pêcher dans les eaux EU.
- 116 → En adoptant un moratoire international sur l'exploitation minière dans les eaux profondes.
- 117 → En protégeant les écosystèmes des pôles par l'interdiction de toute activité extractive et un encadrement strict des autres activités économiques.
- 118 → En luttant contre la pollution plastique et en mettant en place un système efficace de surveillance sur l'ensemble du cycle de vie des produits en plastique.

Lutter pour le bien-être animal

- 119 → En encadrant davantage l'expérimentation animale et en développant l'utilisation de méthodes alternatives.
- 120 → En faisant pression sur la Commission européenne pour qu'elle publie la proposition de révision de la législation sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux dans l'UE et en créant un contexte institutionnel favorable à la condition animale : protection des lanceurs d'alerte, application de la législation relative au « bien être animal », création d'un droit de visite des parlementaires dans les lieux dans lesquels des animaux sont détenus à des fins commerciales, renforcement des contrôles.
- 121 → En luttant contre l'élevage intensif, notamment en abaissant les densités maximales dans les élevages et en œuvrant à la disparition par étape de l'élevage en cage.
- 122 → En interdisant les élevages des animaux à fourrure et les mutilations des animaux.
- 123 → En renforçant les contrôles dans les abattoirs, les élevages et les établissements où sont menées des expérimentations scientifiques sur les animaux.
- 124 → En nous opposant au trafic d'espèces sauvages comme au commerce illégal d'animaux de compagnie et l'import/export de trophées de chasse d'espèces protégées.
- 125 → En révisant la législation européenne sur le transport des animaux afin d'éviter les souffrances inutiles.

3 - CONSTRUIRE UNE EUROPE DU BIEN-ÊTRE

Faire de la santé environnementale une priorité européenne

- 126 → En éliminant les produits chimiques dangereux et les substances potentiellement dangereuses pour la santé et l'environnement dont les PFAS, dès lors que des informations crédibles sur leur dangerosité existent.
- 127 → En interdisant l'usage des pesticides les plus néfastes - dont le glyphosate - et en veillant à l'effectivité de l'interdiction des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.
- 128 → En proposant une nouvelle législation pour la réduction de l'usage des pesticides construite avec toutes les parties prenantes, en développant la recherche sur les risques et alternatives, en accompagnant les changements de pratique et en finançant les surcoûts ou les pratiques vertueuses par les prix ou des soutiens publics.
- 129 → En alignant les normes européennes sur la pollution de l'air avec celles préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé.
- 130 → En révisant le Règlement REACH (Enregistrement, Evaluation et Autorisation des Substances Chimiques) afin de protéger les citoyens européens des pesticides, des polluants éternels, des hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) ou encore des substances toxiques présentes dans nos vêtements.
- 131 → En renforçant l'indépendance des agences de sécurité sanitaire, en soutenant la recherche publique et la production de connaissances indépendantes.

4 - BÂTIR UNE EUROPE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- 132** → En transformant la Politique Agricole Commune (PAC) en une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC).
- 133** → En développant une approche globale de la chaîne alimentaire et des emplois qui y sont liés dans l'agriculture comme dans la transformation, en renforçant les interprofessions, en développant les programmes opérationnels dans chaque filière pour planifier la production, assurer la cohérence entre l'amont et l'aval, favoriser l'installation, innover, valoriser les produits, développer les circuits courts.
- 134** → En passant des aides à l'hectare aux aides à l'emploi agricole et à l'utilité écologique, en accompagnant les agriculteurs dans leur transition agroécologique et en favorisant ainsi l'agriculture familiale et le système de polyculture élevage. Nous favoriserons l'installation d'une nouvelle génération de paysannes et de paysans.
- 135** → En garantissant le revenu des agriculteurs via des prix planchers rémunérateurs et en sortant l'agriculture du libre-échange pour la protéger de la concurrence déloyale.
- 136** → En soutenant l'organisation collective des producteurs, dont les coopératives et les signes officiels de qualité, pour développer la coopération et l'entraide, l'innovation collective, et renforcer leur capacité de négociation et de défense de leurs intérêts face à l'industrie et la distribution.
- 137** → En renforçant le soutien à l'agriculture biologique. Nous proposons de combiner des soutiens structurels : réaffirmation de l'objectif européen de 25% de bio en 2030, développement de l'innovation et de l'appui technique, reconnaissance renforcée des acteurs du bio et de la transformation, soutien à la conversion et au maintien dans l'agriculture biologique ; et des outils permettant de faire face à la crise actuelle : aide transitoire au revenu pour passer la crise et éviter les déconversions, campagne de promotion du bio, mobilisation de la grande distribution.
- 138** → En mettant en place en France, comme en Espagne, le plafonnement des aides à l'hectare de la PAC à 100 000€ pour dégager des ressources afin d'aider les petites exploitations, les éleveurs, l'installation des jeunes, la filière bio et soutenir les changements de pratiques vers l'agroécologie.
- 139** → En mettant en œuvre des outils de régulation des marchés pour maîtriser les volumes, gérer les crises et les cycles (dont le stockage), lutter contre la spéculation et ainsi stabiliser les prix pour les producteurs et les consommateurs.
- 140** → En combinant le développement de nouvelles productions végétales pour assurer notre souveraineté alimentaire et accompagner un renforcement du végétal dans notre régime alimentaire et la défense d'un élevage moins intensif, plus durable et ancré dans les territoires. En effet, nous devons considérer l'élevage dans toutes ses dimensions : emplois, aménagement du territoire, services écosystémiques (prairies, haies,...), impacts sur le climat et la biodiversité.
- 141** → En faisant de la commande publique dans la restauration hors domicile et les cantines scolaires un outil de reconquête de notre souveraineté agricole et de structuration de filières locales et régionales.
- 142** → En inscrivant dans la législation européenne concernant l'élevage et la pêche, le principe de réciprocité selon lequel les produits importés devront répondre aux normes européennes de production, y compris s'agissant des normes dites de « bien-être animal ».

CHAPITRE 3 **POUR UNE EUROPE SOCIALE**

Nos sociétés européennes sont parmi les plus riches du monde. Il n'est pas tolérable qu'en leur sein, des familles n'arrivent pas à se chauffer l'hiver, des millions de jeunes fassent la queue aux banques alimentaires ou que nos paysans ne puissent pas vivre dignement de leur travail.

Notre projet européen est un projet de prospérité partagée. Nos démocraties ne tiendront pas sans justice et cohésion sociale, sans donner une place à chacune et à chacun. La solidarité doit désormais être au cœur des politiques européennes.

Nous allons redonner à l'Union les capacités d'agir concrètement pour améliorer la vie quotidienne des Européennes et des Européens, d'agir pour limiter le prix de l'énergie ou de l'alimentation et garantir l'accès à de meilleurs emplois mieux rémunérés, ainsi qu'au logement et aux soins.

Nous établirons de nouveaux droits pour les travailleurs et développerons de nouvelles solidarités entre les territoires. Nous veillerons à ce que les droits sociaux soient au centre des politiques européennes par l'intégration du socle européen des droits sociaux dans les Traités.

1- UNE EUROPE DU POUVOIR DE VIVRE

- 143** → Rendre la transition écologique accessible à toutes et tous en proposant à chaque famille qui en a besoin une solution financière adaptée qui lui permette de :
- rénover son logement ;
 - s'équiper d'un système de chauffage fondé sur les énergies renouvelables (pompes à chaleur, solaire thermique etc.) ;
 - acquérir un véhicule électrique en excluant les véhicules lourds.
- Les équipements concernés devront être d'origine européenne.

Stimuler une offre de logement abordable et durable

- 144** → En adoptant un plan d'investissement dans la rénovation des bâtiments et la construction de logements dans des villes confrontées à des besoins en logements de longue durée abordables et sociaux. Le déficit annuel d'investissement dans le logement social et abordable dans l'UE est en effet estimé à plus de 50 milliards d'euros.
- 145** → En régulant les marchés immobiliers par des contrôles stricts sur les investissements spéculatifs ; par le financement des initiatives en faveur du logement social ; par une taxation plus juste des plus-values immobilières.
- 146** → En encadrant les locations de courtes durées, en harmonisant les réglementations européennes pour limiter les activités des plateformes telles qu'Airbnb, en imposant un enregistrement obligatoire et en fixant un plafond annuel de jours de location.
- 147** → En développant la cohabitation intergénérationnelle en Europe en soutenant les projets d'habitats partagés intergénérationnels pour répondre à la pénurie de logement abordable pour les retraités, les familles, les jeunes travailleurs et les étudiants européens.
- 148** → En renforçant le modèle « logement d'abord » qui s'adresse aux personnes mal-logées et dépourvues de logement, afin qu'elles accèdent directement au logement autonome et pérenne, sans prérequis d'insertion, grâce un accompagnement adapté pour éliminer le sans-abrisme d'ici 2030.

Faire baisser les factures d'énergie des ménages, des PME et des collectivités

- 149** → Réformer le marché européen de l'électricité pour garantir, en France, des prix réglementés, stables et raisonnables proposés aux ménages, PME et collectivités locales, et capturer les rentes et les superprofits des producteurs.
- 150** → Rapprocher les prix de l'électricité des coûts réels du système électrique, pour les déconnecter de la volatilité des prix du gaz, en utilisant des outils comme les contrats à long terme et les contrats pour différence.
- 151** → Réformer la fiscalité sur l'électricité pour stopper les augmentations de taxes sur l'électricité et garantir que l'électricité décarbonée soit toujours moins taxée que les énergies fossiles. Les gouvernements nationaux seront incités à revoir les taxes sur l'électricité, et nous demandons au gouvernement français de revenir sur la récente hausse de 10% sur l'électricité, pour renforcer le pouvoir d'achat des Françaises et des Français.

152 → Moderniser et étendre les infrastructures énergétiques utiles à la révolution énergétique, écologique et industrielle par le biais d'un plan européen d'investissement dans les énergies renouvelables, le réseau électrique et les technologies propres.

Porter une tarification sociale de l'énergie pour que les consommateurs les plus vulnérables la paient à hauteur de leurs moyens pour combattre la précarité énergétique.

153 → En introduisant un système de tarification progressive où les premiers kWh d'électricité consommée coûtent moins cher, permettant aux ménages les plus modestes de payer leur énergie à un tarif réduit.

Mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau

154 → En faisant payer moins cher les premiers mètres cube consommés pour répondre à la précarité hydrique qui frappe 20 % des Européens les moins aisés.

Faire l'Europe de la santé

155 → En investissant massivement dans des équipements de proximité, et d'abord dans l'hôpital public, en particulier en milieu rural, dans les îles et dans les outremer, pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en Europe et permettre à toutes et tous d'accéder aux meilleurs soins, et d'éviter, par la prévention, d'être malade.

156 → En veillant à la qualité des soins, à la formation et aux conditions de travail des personnels dans les établissements de santé en Europe.

157 → En renforçant les règles de santé au travail et en amplifiant les politiques de prévention, et en particulier les mesures de prévention des accidents au travail et des maladies professionnelles.

158 → En adoptant des mesures de santé environnementale afin de protéger la qualité de notre eau, de notre air, et ainsi préserver la santé des êtres humains.

159 → En prenant en considération les enjeux de santé dans les politiques d'urbanisme (pollution de l'air, eau, sols...) et en instaurant un « toxiscore », qui permet d'informer les consommateurs de la présence de produits nocifs dans la composition de produits ménagers, vêtements ou matériaux de construction.

160 → En prenant davantage en compte la problématique du vieillissement, en particulier dans l'accès au soin, le maintien à domicile.

161 → En assurant un accès universel à la santé mentale, sexuelle et reproductive.

162 → En faisant de la santé mentale une priorité en Europe

Une Europe de l'alimentation de qualité, accessible à toutes et tous

Développer une approche cohérente de la production agricole et alimentaire, de la santé et du bien-être des consommateurs, de l'impact environnemental de l'alimentation

- 163** → En proposant une politique alimentaire qui met l'accent sur la valorisation de la diversité et l'équilibre dans les régimes alimentaires, la lutte contre la malbouffe et la diminution de la consommation de produits ultra-transformés, l'éducation nutritionnelle, l'information et le choix du consommateur, la dimension sociale et culturelle de l'alimentation et du repas pris en commun.
- 164** → En faisant de la restauration hors domicile et notamment des cantines scolaires des lieux de découverte des aliments dans leur diversité, des formations au goût et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 165** → En adoptant une directive sur les systèmes alimentaires durables qui :
- instaure un étiquetage nutritionnel partout en Europe s'appuyant sur l'expérience du nutri-score, notamment pour lutter contre la malbouffe
 - s'attaque à la réduction des additifs et à l'amélioration de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments, en rendant l'étiquetage des additifs plus transparent et en contraignant les industriels à réduire le nombre d'additifs dans les produits alimentaires,
 - développe une approche globale de l'impact environnemental de l'alimentation et pas seulement de l'agriculture,
 - lance un plan de lutte renforcé contre le gaspillage alimentaire,
 - créer un cadre européen pour généraliser des projets alimentaires de territoire.

Lutter contre l'inflation alimentaire

- 166** → En assurant la souveraineté alimentaire et la régulation des marchés agricoles afin de contribuer à la stabilité des prix. (cf. Chapitre 1 - notes 38 à 49)
- 167** → En garantissant la transparence des prix et en encadrant les prix fixés par l'industrie agroalimentaire.
- 168** → En créant une autorité européenne de contrôle des prix alimentaires : pour surveiller et contrôler les pratiques de prix dans l'industrie agroalimentaire, pour renforcer la directive sur les pratiques commerciales déloyales, pour interdire les ventes à perte.

Lutter contre la précarité alimentaire

- 169** → En augmentant les moyens du programme d'aide alimentaire aux plus démunis pour répondre à l'augmentation sans précédent de la précarité alimentaire.
- 170** → En soutenant les associations et les collectivités locales pour assurer un accompagnement social et une éducation nutritionnelle en complément de la distribution de l'aide alimentaire.
- 171** → En favorisant une tarification sociale dans les cantines pour garantir l'accès des enfants à un moins un repas équilibré par jour.

- 172 → En lançant au niveau européen une initiative « territoire zéro faim » pour construire localement des programmes intégrés de lutte contre la précarité alimentaire et partenariat avec le commerce et les producteurs locaux.
- 173 → En finançant un travail de recherche et d'expérimentation autour du concept de « sécurité sociale de l'alimentation ».

2 - UNE EUROPE QUI DÉFEND LES TRAVAILLEURS

- 174 → Réaliser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en sanctionnant financièrement les entreprises qui ne respectent pas le principe : « à travail égal, salaire égal ».
- 175 → Mettre la justice salariale au cœur de notre action en interdisant les écarts de salaires supérieurs à 20 dans une même entreprise, comme le propose la Confédération européenne des syndicats.

Lutter contre le dumping social

- 176 → En faisant converger vers le haut les droits sociaux des 27 États membres afin de tendre vers leur harmonisation.
- 177 → En dotant l'autorité européenne du travail d'un pouvoir d'enquête et de sanction.
- 178 → En améliorant l'encadrement du travail détaché.
- 179 → En établissant un numéro européen de sécurité sociale.
- 180 → Mettre en œuvre la directive européenne sur les travailleurs des plateformes en garantissant la présomption de salariat qui leur donnera accès à un haut niveau de protection sociale.
- 181 → Favoriser le partage du pouvoir dans l'entreprise en facilitant la généralisation de la présence de représentants élus des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance et renforcer la démocratie au travail par une directive sur les droits des travailleurs à l'information, la consultation et la participation.
- 182 → Obtenir le respect des droits syndicaux et à la négociation collective à travers l'UE en rendant les consultations syndicales obligatoires, et exiger au moins 80% de couverture de convention collective d'ici 2030.
- 183 → Introduire un cadre légal qui garantisse des relations commerciales loyales entre entreprises donneurs d'ordres et co-traitants ou sous-traitants, et instaure des règles claires de responsabilité conjointe tout au long de la chaîne de valeur - dans l'esprit de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises.
- 184 → Introduire une conditionnalité sociale forte dans toutes les dépenses et subventions publiques, y compris la révision des directives sur les marchés publics, pour garantir le respect du droit du travail, des droits syndicaux et des droits sociaux des travailleurs.
- 185 → Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire au niveau européen en étendant les programmes de financement des entreprises sociales et en facilitant l'accès des entreprises sociales aux financements européens.

Créer un « bouclier emploi »

- 186 → En généralisant le principe du « former plutôt que licencier » pour garantir la reconversion des salariés, en soutenant les systèmes nationaux d'assurance chômage.
- 187 → En établissant une garantie européenne pour l'emploi pour les chômeurs de longue durée. Elle s'appuiera, dans un premier temps sur l'accompagnement et le soutien financier (via un fonds de 150 millions d'euros par an comme demandé par le Comité européen des régions) des initiatives de garantie locale de l'emploi existantes de type « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».
- 188 → En accompagnant la reconversion des travailleurs, notamment ceux affectés par les changements liés à la transition écologique et à la mise en place du Pacte Vert, par la mobilisation du Fonds social européen (FSE+), du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et par l'augmentation du Fonds de transition juste (FTJ) et son élargissement.
- 189 → En garantissant le droit à la formation tout au long de la vie, sans perte de salaire, des travailleurs des industries confrontées à des mutations écologiques et numériques.
- 190 → En pérennisant, pour les périodes de crise, le mécanisme SURE qui a permis aux pays les plus fragiles de sauver de nombreux emplois pendant le Covid en finançant les dispositifs de temps partiels et en mettant en place un système européen de réassurance chômage pour soutenir les systèmes nationaux.

Améliorer les conditions de travail

- 191 → En adoptant une législation européenne sur le bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux, en reconnaissant les maladies professionnelles qui en découlent (burnout, dépression, etc.).
- 192 → En régulant les nouvelles formes de travail, dont le télétravail, et en assurant le droit à la déconnexion pour les salariés.
- 193 → En assurant la protection des droits sociaux et fondamentaux des travailleurs par une directive sur l'utilisation de l'IA et des nouveaux outils numériques dans le monde du travail (mode de recrutement, surveillance et contrôle, etc.).
- 194 → En adoptant une stratégie européenne du « Zéro mort au travail », en luttant contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, et en améliorant et étendant la législation européenne en matière de santé et de sécurité au travail.
- 195 → En favorisant davantage l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle avec la réduction du temps de travail et les expérimentations de la semaine de quatre jours, idée soutenue par le Commissaire socialiste Nicolas Schmit et déjà testée avec succès un peu partout en Europe.
 - En lançant, dès le début de la mandature, un programme de soutien à ces expérimentations et en confiant au dialogue social européen la responsabilité de faire des propositions sur ce thème.
 - En veillant à ce que la semaine de 4 jours ne se traduise pas par une intensification du travail mais bien par une amélioration de la qualité du travail et de la vie personnelle.

3 - UNE EUROPE DE LA SOLIDARITÉ, DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA COHESION TERRITORIALE

Faire la solidarité européenne

- 196** → Soutenir davantage les actions et projets visant à une amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables, en doublant le budget du Fond Social Européen.
- 197** → Instaurer une directive européenne pour l'établissement d'un revenu minimum au niveau européen afin que soit garanti à chaque Européenne et Européen, un revenu adéquat pour vivre dans la dignité à tous les stades de sa vie, comme le prévoit le principe 14 du Socle européen des droits sociaux. Cette directive s'appuiera sur la Recommandation portée par Nicolas Schmit et déjà adoptée en 2023. Le revenu minimum européen devra être fondé sur les principes de l'individualisation des droits et de la non-discrimination dans l'accès.
- 198** → Éradiquer la pauvreté des enfants en doublant le budget de la garantie européenne pour l'enfance afin qu'il atteigne a minima 20 milliards d'euros, et prenne en compte la spécificité des enfants en situation de handicap.

Désenclaver les territoires

- 199** → En affirmant la politique de cohésion comme pilier du développement économique de l'UE.
- 200** → En simplifiant les demandes de subventions
- 201** → En développant une politique industrielle dans tous les territoires
- 202** → En renforçant le soutien aux reconversions professionnelles des populations les plus vulnérables dans le cadre de la transition écologique, dans les territoires les plus carbonés, en augmentant les montants alloués au Fond de Transition Juste.
- 203** → Apporter des solutions adaptées aux territoires en décrochage en finançant 100 % des projets qui touchent aux services publics de base : construction ou rénovation de logements sociaux, écoles, installation de professionnels de santé en ruralité.
- 204** → Faire du principe « ne pas nuire à la cohésion », introduit par la Commission dans son rapport sur la cohésion de 2022, une matrice de l'action communautaire : aucun acte législatif ne doit nuire à l'objectif de convergence inscrit dans les traités (art. 174 TFUE).
- 205** → Créer un « bouclier rural » permettant de réaffirmer les principes républicains d'égalité territoriale et de proximité, permettant de financer, en investissement et en fonctionnement, des projets d'installation ou de maintien des services publics (notamment pour l'accès à la santé).
- 206** → Accompagner l'innovation en milieu rural en soutenant le renforcement des services à la personne, en lien avec le vieillissement de la population.
- 207** → Lutter contre la fracture numérique en imposant que tout investissement privé dans le numérique s'accompagne de financements pour renforcer les infrastructures et services numériques dans les territoires ruraux.

- 208 → Développer le soutien européen aux régions ultrapériphériques et prendre davantage en compte leurs spécificités économiques, d'aménagement, environnementales et sociales dans toutes les politiques de l'Union en augmentant les financements et en adaptant les critères d'allocation des Fonds de cohésion européens aux spécificités de ces territoires, en revitalisant le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), reconnaissant ainsi leurs difficultés liées à l'isolement, aux conditions climatiques, ou à leurs structures économiques.
- 209 → Faciliter les échanges entre les territoires ultramarins de l'UE en termes de commerce, de transports, de culture et de tourisme.
- 210 → Disposer au niveau européen de deux fonds distincts et correctement dotés : un fonds d'urgence destiné à la gestion de crise et un fonds d'adaptation au changement climatique pour réparer les dégâts causés par les phénomènes climatiques extrêmes et accompagner les adaptations et mesures de prévention dans les territoires les plus vulnérables (pour lesquels la mobilisation de la politique de cohésion est insuffisante).
- 211 → Renforcer la protection et la sécurité civile : en préservant le système mixte de sécurité civile, en harmonisant les formations et la doctrine opérationnelle via la construction d'une Stratégie Européenne de Résilience (SER), en proposant un programme d'échange européen de la protection civile, et en développant le dispositif RescUE auquel il faut ajouter une nouvelle réserve de sécurité civile européenne.
- 212 → Améliorer la politique du tourisme européen en mettant en valeur les territoires et les bonnes pratiques de tourisme durable, de soutien au patrimoine et à la culture locale, de gestion des sites touristiques...
- 213 → Créer un programme pluriannuel européen de lutte contre le surtourisme, en identifiant et accompagnant les territoires le subissant, en permettant notamment d'investir dans des alternatives touristiques écologiquement responsables et d'encourager les bonnes pratiques pour soulager les sites surfréquentés.

CHAPITRE 4 **POUR UNE EUROPE HUMANISTE ET JUSTE**

Le combat pour les droits sociaux continue la longue lutte pour les droits humains qui a structuré les démocraties européennes. Le primat trop longtemps accordé aux seules libertés économiques dans les institutions européennes a fragilisé le projet d'une Europe démocratique.

L'Union européenne, si elle veut conserver sa signification et sa raison d'être, doit trouver son véritable centre de gravité, ou mieux encore sa force propulsive, dans l'élargissement de sa mise en œuvre des droits humains fondamentaux qui sont à la base même de son projet.

La quête d'égalité commence par l'égalité entre femmes et hommes. Nous bâtirons une Europe féministe. Alors que le gouvernement français a mobilisé tant d'efforts pour détricoter la directive européenne sur les violences faites aux femmes, nous y réintroduirons la définition européenne du viol qu'Emmanuel Macron a fait supprimer.

Nous adopterons la clause de l'européenne la plus favorisée qui garantira à chaque femme européenne les droits les plus protecteurs qui existent dans l'Union, pour que toutes les Européennes puissent bénéficier de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes menée en Espagne ou de la politique d'égalité salariale menée en Scandinavie.

Nous défendrons sans relâche l'inscription du droit à l'IVG dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Nous mènerons sans relâche la bataille contre la vague d'extrême-droite qui submerge notre continent. Nous ferons vivre nos sociétés ouvertes en investissant dans la culture, l'éducation, le sport et le dialogue social, piliers de nos démocraties européennes.

La puissance européenne sera une puissance humaniste, défendant les droits humains du Karabagh à Gaza et refusant de considérer le droit international comme étant à géométrie variable.

1 - DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT

- 214** → En conditionnant strictement les fonds européens au respect de l'État de droit et en simplifiant la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne afin de permettre aux citoyens d'introduire des recours directement contre les États membres qui ne respectent pas l'État de droit.
- 215** → En créant un « défenseur des droits » élu par le Parlement européen, ayant un rôle de vigie quant aux violations des droits, incluant le respect des droits sociaux ainsi qu'une délégation spéciale pour la jeunesse et la protection de l'enfance

2 - UNE EUROPE FÉMINISTE

- 216** → En garantissant à chaque femme européenne les droits les plus protecteurs de l'UE en mettant en place la « clause de l'Européenne la plus favorisée » qui permettra d'harmoniser par le haut les droits de femmes de manière contraignante. C'est-à-dire mettre un terme aux inégalités entre les Européennes elles-mêmes, en systématisant pour toutes la jouissance des meilleures législations existantes : la durée des congés parentaux en Espagne ou l'égalité salariale dans les pays scandinaves par exemple.
- 217** → En inscrivant le droit à l'IVG et à la contraception dans la Charte des droits fondamentaux afin d'empêcher l'offensive des gouvernements conservateurs contre ce droit inaliénable des femmes à disposer librement de leur corps et de protéger toutes les Européennes contre ces remises en cause de leur droit comme nous avons su le faire en France en inscrivant le droit à l'IVG dans la Constitution.
- Lutter contre les inégalités d'accès et les risques en promouvant un accès sans danger, libre et gratuit à l'IVG et à la contraception partout en Europe.
 - Développer un système de surveillance efficace afin d'empêcher tout financement de la part de l'Union européenne à destination d'actions favorisant les mouvements anti-choix.
- 218** → En faisant adopter une définition commune du viol à l'échelle européenne, fondée sur l'absence de consentement et harmoniser par le haut les sanctions pénales pour les auteurs.
- 219** → En prévenant et combattant toutes les formes de violences sexuelles et sexistes, et
- En faisant pression pour que tous les États membres de l'UE ratifient et mettent pleinement en œuvre la Convention d'Istanbul,
 - En mettant en place et en appliquant des politiques européennes efficaces en la matière, incluant la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence intrafamiliale,
 - En élaborant des stratégies pour promouvoir une éducation complète à la sexualité qui remette en question les normes de genre néfastes, encourage le développement de relations respectueuses et combat les stéréotypes sexistes
 - En garantissant l'accès à des services de soutien indispensables pour les victimes de violences sexuelles, y compris les services de santé sexuelle et reproductive.
- 220** → En renforçant les ressources des organisations féministes et les financements des services publics de santé sexuelle et reproductive, d'accès aux soins et d'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes.
- Découpler les ressources financières et humaines allouées aux autorités et institutions, notamment judiciaires, pour la mise en œuvre de mesures de protection des femmes victimes de violences conjugales et domestiques.
 - Harmoniser les bonnes pratiques au niveau européen.

- 221 → En soutenant les initiatives féministes à travers le monde afin de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale grâce à la création d'un fonds européen dédié au soutien financier et technique des organisations féministes dans les pays partenaires, à l'instar du Fond de Soutien aux Organisations Féministes français.
- 222 → En faisant de la santé des Européennes une priorité : en reconnaissant davantage les maladies féminines telles que l'endométriose ou le cancer du sein et orienter la recherche médicale.
- 223 → En prenant en considération la situation spécifique des femmes et des filles en situation de handicap dans toutes les politiques pertinentes de l'UE.

3 - UNE EUROPE DE L'ÉGALITÉ

Renforcer les droits des personnes en situation de handicap

- 224 → Protéger et élargir les droits des personnes en situation de handicap en mettant en œuvre la carte européenne du handicap, récemment adoptée, et en lui donnant plus d'ambition avec l'intégration de la portabilité des droits.
- 225 → Doter la « stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées » de réels moyens, et évaluer les politiques de handicap de l'UE afin de s'assurer de leur conformité avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- 226 → Mettre en place une garantie européenne pour l'emploi et les compétences des personnes en situation de handicap.
- 227 → Garantir l'accessibilité universelle des personnes handicapées aux transports, bâtiments, numérique, logements...

Mieux protéger les droits des personnes LGBTQI+ en Europe et dans le monde

- 228 → En adoptant le règlement sur la reconnaissance de la filiation et les unions-mariages d'un État membre à un autre afin de garantir la libre circulation des couples et des familles.
- 229 → En facilitant la convergence par les haut des législations sur la PMA et en garantissant l'établissement de la filiation pour l'ensemble des situations familiales.
- 230 → En veillant à l'application d'une législation pour l'harmonisation pénale des sanctions.
- 231 → En adoptant la directive anti-discrimination.
- 232 → En ajoutant les crimes et discours de haine à la liste des infractions de l'UE.
- 233 → En interdisant les pratiques de conversion en Europe et en promouvant l'initiative citoyenne européenne à ce sujet.
- 234 → En soutenant la dépénalisation de l'homosexualité à travers le monde via un soutien accru aux organisations locales et l'application des instruments de l'UE pour la protection des droits humains.
- 235 → En soutenant des campagnes européennes contre les LGBTQIphobies.

4 - UNE EUROPE DE L'HOSPITALITÉ

- 236** → En relançant les opérations de sauvetage en Méditerranée et en mobilisant des moyens européens pour venir au secours effectif des personnes exilées en danger au nom du « devoir de sauver ».
- 237** → En harmonisant les procédures d'asile, d'examen et d'attribution du statut de réfugié conformément aux critères de la Convention de Genève, via la création d'un espace européen de protection des demandeurs d'asile, permettant d'adopter des normes communes exigeantes en la matière.
- 238** → En développant les compétences de l'Agence européenne pour l'asile pour qu'elle assure une meilleure gestion des demandes, tout en réformant en profondeur la gouvernance de Frontex afin de mieux lutter contre les réseaux de passeurs et de sanctionner les refoulements illégaux.
- 239** → En mettant fin à l'externalisation de nos politiques migratoires et aux accords avec des États tiers leur déléguant la gestion et le contrôle de nos politiques migratoires, nous rendant vulnérables envers ces États tout en nous rendant complices des violations des droits humains y étant commises, ainsi qu'aux accords qui conditionnent l'aide au développement à la mise en place de mesures migratoires.
- 240** → En créant des voies légales et sécurisées de migration qui permettent l'accueil des personnes migrantes à des fins d'examen de leur demande au titre de l'asile, du travail, de la santé, du regroupement familial et des études.
- 241** → En organisant des migrations pendulaires ainsi que des conditions de réadmission dans le cadre d'accords bilatéraux entre l'Europe et les pays d'origine des migrants.
- 242** → En réaffirmant l'intangibilité du droit à la vie privée et familiale et du regroupement familial qui procède de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des Droits fondamentaux de l'UE.
- 243** → En établissant des normes uniformes d'accueil dans toute l'UE, garantissant les droits à la santé, au logement, à l'éducation et à l'emploi et permettant une intégration efficace.
- 244** → En prenant mieux en compte les réfugiés climatiques par la définition d'un cadre juridique permettant de prendre en compte le climat dans l'octroi du statut de réfugié.

CHAPITRE 5 **POUR UNE EUROPE PUISSANCE D'AVENIR**

Nous sommes animés par la conviction que le citoyen ne peut être pleinement libre sans avoir accès au savoir et à la culture.

Nous reconnaissons le rôle fondamental des créations artistiques et culturelles dans la vie démocratique européenne et jugeons la généralisation de l'accès à ces créations consubstantielles à la promesse d'émancipation individuelle et collective.

Nous sommes animés par la conviction, aussi, qu'il n'y a pas de progrès possible sans un investissement massif dans la recherche publique et l'innovation.

Enfin, nous sommes animés par la conviction que l'avenir de l'Europe, c'est sa jeunesse.

Nous ferons donc de l'Europe une puissance d'avenir en investissant dans la culture, la recherche, la jeunesse et le sport.

Et nous ferons de l'Europe une véritable puissance géopolitique qui pèse dans les affaires du monde pour défendre ses principes et ses intérêts.

1- L'EUROPE DE LA CULTURE

Affirmer une réelle exception culturelle européenne pour protéger notre création

- 245 → En doublant le budget européen de la culture alloué au programme «Europe Créative» pour qu'il atteigne 800 millions d'euros par an, et en attribuant ainsi des aides financières aux acteurs culturels européens, indépendants et institutionnels.
- 246 → En soutenant les réseaux d'acteurs culturels indépendants par le renforcement des solidarités entre acteurs culturels autour de projets communs.
- 247 → En déployant une stratégie collective dotée de moyens crédibles pour faire rayonner la culture européenne dans le monde.
- 248 → En protégeant les droits d'auteur.
- 249 → En créant un statut protecteur pour les « actifs culturels européens » afin de protéger le patrimoine matériel et immatériel culturel européen, et en étendant le principe d'obligation d'exploitation suivie des œuvres au niveau européen, afin de renforcer la circulation des films et des séries.
- 250 → Garantir aussi longtemps que nécessaire la pérennité du principe de territorialité des droits nécessaire au financement de la création cinématographique et audiovisuelle européenne.
- 251 → Continuer à défendre l'exclusion de la culture de toute négociations d'accords de libre-échange et soutenir toute gouvernance permettant de défendre et promouvoir le secteur culturel européen en dehors de l'Union européenne plutôt que de favoriser la concurrence intra-européenne.
- 252 → Adapter les modalités de financement (avances sur projets européens par exemple) pour correspondre aux réalités de l'état de trésorerie des structures bénéficiant de crédits européens.
- 253 → Associer à la transition numérique de l'Union européenne une révolution démocratique, notamment via l'éducation au numérique pour tous, pour assurer la maîtrise des services numériques par l'ensemble des citoyens. Soutenir une politique ambitieuse d'« open data » (données publiques), améliorant le droit d'accès aux informations publiques des citoyens.
- 254 → Soutenir le multilinguisme, la diversité culturelle, la traduction des œuvres, et les langues et cultures minoritaires - des îles, d'outre-mer ou des régions, et ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires

2 - L'EUROPE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- 255 → Engager à l'échelle européenne une réflexion commune sur les intelligences artificielles dans le secteur culturel et artistique (protection du droit d'auteur, coût environnemental des intelligences artificielles, etc.).

- 256 → Assurer la protection des créateurs et ayants droit dans le marché européen de l'intelligence artificielle générative.
- 257 → S'assurer qu'un contrôle humain et une approche non-discriminatoire sont appliqués à l'ensemble des services numériques faisant appel à l'intelligence artificielle – et en particulier l'intelligence artificielle générative.

3 - L'EUROPE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- 258 → Concrétiser l'Espace européen de l'éducation par une reconnaissance mutuelle des diplômes dans tous les domaines et par la mise en place d'un mécanisme européen de protection de la liberté académique.
- 259 → Comblent notre retard dans le domaine de la recherche et de l'innovation en Europe et rattraper l'avance de nos partenaires en doublant le budget du programme «Horizon Europe» pour atteindre 200 milliards d'euros dans le prochain cadre financier.
- 260 → Doubler les fonds dédiés au Conseil européen de la recherche et développer des infrastructures de recherche, afin de renforcer les investissements publics de l'Union européenne en recherche fondamentale.
- 261 → Investir davantage dans la qualité des infrastructures de recherche pour attirer les talents dans les domaines de recherche fondamentale stratégique (deeptech, technologies de rupture comme la quantique ou l'intelligence artificielle)
- 262 → Encourager la mobilité des chercheurs en renforçant les bourses attribuées aux jeunes scientifiques, et développer la recherche interdisciplinaire dans les programmes de recherche de l'Union européenne, entre autres sur les transitions et leurs impacts sur les modes de vie au sein de l'Union européenne.
- 263 → Créer un système de visas et de bourses destinées aux chercheuses et chercheurs du monde entier dont la liberté académique est menacée, notamment sur les questions écologiques, de genre, ou sur les thématiques sociales, et ainsi faire de l'Union européenne un havre de liberté scientifique.

4 - L'EUROPE DU SPORT

- 264 → Reconnaître que le sport n'est pas une marchandise comme les autres en faisant adopter une « exception sportive », au même titre que « l'exception culturelle »
- 265 → Protéger les clubs (leur histoire, leur patrimoine, leur lien aux territoires...) des appétits de propriétaires (fonds de pension, États...) en généralisant le dispositif du « 50+1 », qui prévaut aujourd'hui en Allemagne, et qui interdit à un propriétaire privé de prendre la majorité du capital d'un club.
- 266 → Soutenir le sport amateur, par la mise en œuvre d'une contribution d'au moins 2% appliquée sur tous les transferts dont le montant dépasse un plafond décidé par le Parlement européen.
- 267 → Contribuer à la rénovation des stades et veiller à ce qu'elle permette le développement du parasport et du sport féminin.

- 268 → Faire reconnaître les supporters comme un acteur de la vie du sport par la création d'une instance européenne du supportérisme, sur le modèle de l'instance nationale du supportérisme, créée en France en 2016.
- 268 → Reconnaître la pratique du e-sport et accompagner les collectivités locales dans l'organisation des rencontres et tournois étant proposés.

5 - L'EUROPE DE LA JEUNESSE

Lutter contre la pauvreté et la précarité des jeunes

- 270 → En mettant en place une Allocation d'autonomie pour tous les jeunes Européens de 15 à 25 ans, ni en emploi, ni en études ; ainsi qu'un accompagnement personnalisé et une formation afin d'améliorer leur insertion professionnelle, par l'extension du contrat d'engagement jeune.
- 271 → En rendant obligatoire la rémunération juste des stages et des apprentissages pour que chaque jeune puisse bénéficier d'expériences professionnalisantes au cours de son parcours tout en étant dignement rémunéré pour son travail.
- 272 → Instaurer un Erasmus universel accessible à toutes et tous permettant à chaque jeune Européen de 16 à 25 ans de bénéficier d'une bourse pour la mobilité allant jusqu'à 10.000 euros annuel (en fonction de critères sociaux et territoriaux), pour mener des études, un apprentissage ou tout autre projet éducatif, professionnel ou associatif dans un autre pays européen que le sien.
- 273 → Adopter une stratégie européenne pour la santé mentale des jeunes incluant des programmes de financement pour la formation des enseignants et encadrants, des campagnes de prévention et pour l'accompagnement psychologique et social des jeunes.
- 274 → Réguler l'espace numérique et les réseaux sociaux pour lutter contre le cyberharcèlement, les pratiques abusives, la manipulation de l'information et les ingérences étrangères en ligne, assurer l'éducation aux médias et au numérique partout en Europe
- 275 → Créer une clause d'impact jeunesse qui impliquerait d'évaluer systématiquement l'impact des projets de loi et textes réglementaires sur les jeunes, pour améliorer leur prise en compte dans les politiques européennes

6 - L'EUROPE PUISSANCE GÉOPOLITIQUE

- 276 → Étendre les capacités communes de la diplomatie européenne et notamment les représentations et les éventuelles coopérations de l'Union européenne avec les pays respectant les principes de démocratie et de transparence, et particulièrement ceux du voisinage européen.
- 277 → Développer les agendas « Femmes, Paix, Sécurité » et « Jeunes, Paix, Sécurité » au niveau de l'Union européenne pour soutenir une diplomatie féministe et inclusive .
- 278 → Construire un partenariat entre égaux avec l'Afrique et la Méditerranée pour créer ensemble un espace de co-développement,

- En renforçant la politique de voisinage européenne et les partenariats Union européenne-Afrique, notamment autour de projets communs autour de l'accès aux biens essentiels (santé, eau, énergie propre, éducation) et de projets culturels, éducatifs, et visant à la protection de l'environnement, le développement de la protection sociale. En soutenant le maintien de la stabilité, la protection des droits humains, le soutien à la société civile, et le renforcement des capacités des gouvernements et organisations locales pour les besoins essentiels des populations.
- En révisant en conséquence la stratégie de l'Union européenne pour la région du Sahel face aux bouleversements, aux insécurités et à la présence croissante de puissances étrangères (Russie).

279 → Assurer une meilleure protection de l'espace humanitaire et notamment des personnels humanitaires et du respect du Droit international humanitaire. Défendre l'indépendance de l'aide humanitaire en luttant contre sa criminalisation et sa politisation. Augmenter le budget de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence de l'Union européenne d'au moins 1 milliard d'euros, pour faire face aux crises mondiales croissantes.

280 → Exiger que l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne atteignent l'objectif de 0,7% de leur PIB dédiés à l'aide publique au développement.

281 → Augmenter le soutien de l'Union européenne lié à l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique à travers le monde, en privilégiant les dons (plutôt que les prêts), notamment dans le cadre du mécanisme « Pertes et dommages » adopté et concrétisé lors des COP 27 et 28

282 → Œuvrer à un nouveau multilatéralisme qui prenne pleinement en compte l'essor de régions en développement, en proposant des politiques orientées vers une collaboration durable et mutuelle :

- En mettant en place une gouvernance permettant d'aligner les politiques européennes avec les objectifs de développement durable et d'en assurer le suivi des impacts ;
- En s'assurant que l'ensemble des fonds du Global Gateway (stratégie mondiale d'investissements et de partenariats économiques de l'Union européenne) s'inscrivent dans la réalisation des objectifs de développement durable.
- En renforçant les moyens humains et financiers pour promouvoir une politique étrangère féministe (20% des financements de l'Aide Publique au Développement feront de l'égalité de genre une priorité, contre 5% aujourd'hui) ;
- En soutenant les initiatives portées par la société civile ; et en portant à 15% les financements de développement de l'Union européenne transitant par des organisations de la société civile locales, pour permettre la localisation de l'aide.

283 → Porter le développement d'une stratégie européenne sur la société civile, afin de valoriser et améliorer le dialogue entre la société civile et les décideurs politiques, et assurer un espace sûr et ouvert pour la société civile, particulièrement dans les pays où l'espace civique se réduit de plus en plus et leur reconnaissance et leur légitimité sont menacées.

284 → Défendre une politique étrangère basée sur le respect du droit international et des droits humains, notamment au cœur des conflits, comme en Ukraine et en Israël/Palestine.

285 → Faire de la paix en Israël/Palestine un horizon crédible par une initiative européenne forte : En exigeant un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, la libération inconditionnelle des otages israéliens de l'organisation terroriste Hamas la fin de la colonisation, la reconnaissance de l'Etat palestinien et donc la solution de paix à deux Etats permettant aux peuples palestinien et israélien de vivre dans la paix et la sécurité.

CHAPITRE 6 **POUR UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE ET INTÈGRE**

La souveraineté de l'Europe repose aussi sur la vigueur de son système politique, la force de sa démocratie. Qu'est-ce que l'identité européenne ? Sans se lancer dans un long exposé historique ou philosophique, nous pouvons faire cette observation simple : de Riga à Lisbonne, d'Athènes à Prague, les villes européennes sont toutes organisées autour de leur place publique.

Ce trait caractéristique hérité de l'Antiquité puis de la Renaissance est fondamental. Il distingue nos villes des villes américaines par exemple. Il identifie notre paysage urbain et révèle un rapport spécifique à la cité et à la citoyenneté, remontant à la Grèce antique, puis à la Renaissance. L'Union européenne est l'héritière de cet humanisme civique. Elle est un projet politique, plus encore: un projet démocratique.

Longtemps les Européens ont cru que le fait démocratique était devenu irréversible sur leur continent. Il n'en est rien. La démocratie est un projet idéologique en compétition avec d'autres, dans le monde et en Europe même. C'est une construction historique fragile qui s'affaisse si elle n'est pas cultivée et défendue. Or elle n'est pas cultivée et défendue avec suffisamment de constance et de sérieux aujourd'hui.

Les scandales successifs de corruption et d'ingérences étrangères baptisés Qatar-gate, Russiagate ou Chinagate nous rappellent que le premier des biens publics, celui qui conditionne tous les autres, c'est l'intégrité de la démocratie européenne. Au coeur de notre Agenda se trouve donc la nécessité de renforcer et de protéger cette intégrité.

Enfin, bâtir une véritable puissance européenne suppose la cohérence et l'efficacité de la prise de décision au sein de l'Union, donc des réformes institutionnelles profondes. Nous défendrons la fin de l'unanimité (qui donne par exemple un droit de veto à la Hongrie sur les sanctions visant la Russie ou aux paradis fiscaux sur les questions fiscales) et le passage à la majorité qualifiée au sein du Conseil.

Nous renforcerons les prérogatives du Parlement européen en lui donnant l'initiative législative et le droit de lever l'impôt. Sans avancée fédérale assumée, il est impossible de bâtir une puissance politique européenne et nous sommes porteurs d'un véritable « Pacte girondin » pour la France et l'Europe.

1 - DÉMOCRATISER L'EUROPE

286 → Démocratiser la prise de décision au niveau européen en donnant le pouvoir d'initiative législative du Parlement européen et en passant au vote à la majorité qualifiée au Conseil pour les questions encore soumises à l'unanimité, telles que la fiscalité et les relations extérieures ; en donnant au Parlement le pouvoir de lever l'impôt.

287 → Désigner la Présidente ou le Président de la Commission européenne à l'initiative du Parlement en codécision avec le Conseil

288 → Protéger la démocratie européenne en conditionnant les fonds européens au respect de l'État de droit et en retirant leur droit de vote aux dirigeants qui le violent. Réformer l'article 7 du Traité de l'UE par l'instauration d'un vote à la majorité des quatre cinquièmes au Conseil de l'UE et l'application automatique de sanctions passé des délais contraignants, une fois la procédure de violation de l'Etat de droit ouverte.

289 → Développer la démocratie participative en facilitant le processus de soumission des Initiatives Citoyennes Européennes (ICE), en imposant qu'elles débouchent sur un projet de loi, et en généralisant les conventions citoyennes et les conseils contributifs/participatifs citoyens, tout en rendant leur examen par la Commission européenne obligatoire.

290 → Créer des maisons de l'Europe dans chaque région de l'UE pour rapprocher les institutions européennes des territoires, et y délivrer une formation scolaire obligatoire dans l'enseignement secondaire sur le fonctionnement de l'UE.

2 - DÉFENDRE L'INTÉGRITÉ DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

291 → En créant une Haute autorité de l'intégrité de la vie publique européenne chargée du respect de l'ensemble des règles liées à l'intégrité des responsables publics européens (conflits d'intérêts, respect des obligations de transparence, etc.). Elle sera dotée d'un pouvoir d'initiative en matière d'enquête et de pouvoirs de sanction et elle inclura des représentants extérieurs aux institutions européennes (ONG spécialisés, membres des parlements nationaux), et pourra être saisie par des associations agréées.

292 → En prévenant les conflits d'intérêts par une véritable « infrastructure des incompatibilités » pour les responsables publics européens (parlementaires et hauts fonctionnaires)

293 → En renforçant la protection pénale de la démocratie européenne autour de deux propositions : l'adoption d'une nouvelle directive européenne sur la protection pénale de l'intégrité de la démocratie européenne qui crée un système complet d'infractions (corruption active et passive, trafic d'influence actif et passif) et, dans un second temps, l'extension de la compétence de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) et du Parquet européen aux infractions pénales contre les intérêts démocratiques de l'Union qui auront été créées.

294 → En renforçant les sanctions administratives et civiles en cas de non-respect des règles éthiques et déontologiques et des règles d'incompatibilités : sanctions individuelles crédibles (inéligibilité, réduction des droits à pension, etc.) et sanctions contre les

entreprises et professions de conseil qui recrutent des pantoufleurs contre les règles de l'éthique publique européenne par l'exclusion des marchés publics.

- 295 → En interdisant aux Commissaires européens, aux eurodéputés et aux hauts fonctionnaires européens toute activité de lobbying auprès des institutions européennes pendant 5 ans après la fin de leurs fonctions, et en faisant de l'inscription sur le registre de transparence un préalable aux activités de lobbying auprès de toutes les institutions européennes.
- 296 → En élargissant le mandat d'un parquet européen pour qu'il puisse être saisi directement par les citoyens de l'Union, dans les domaines d'atteinte à la probité et de délinquance financière.
- 297 → En créant un régime horizontal de sanctions ciblées contre la corruption permettant d'imposer des mesures restrictives (gel des avoirs et interdiction de voyages en Europe) contre les auteurs d'actes sérieux de corruption et mettant fin à l'impunité des kleptocrates.
- 298 → En défendant l'adhésion de l'UE au Groupe d'États contre la corruption (GRECO) afin de permettre une évaluation externe et indépendante des normes et pratiques de l'Union.
- 299 → Harmoniser les lois électorales relatives au financement des activités politiques et interdire les financements étrangers pour les partis et fondations politiques.
- 300 → Créer un régime horizontal de sanctions ciblées contre la corruption permettant d'imposer des mesures restrictives (gel des avoirs et interdiction de voyages en Europe) contre les auteurs d'actes sérieux de corruption et mettant fin à l'impunité des kleptocrates.
- 301 → Porter une législation permettant de traquer les citoyens prête-noms et les sociétés écrans, ainsi que la confiscation et la restitution des biens mal acquis.
- 302 → Lutter contre le poids des lobbys en interdisant aux Commissaires européens, aux eurodéputés et aux hauts fonctionnaires européens toute activité de lobbying auprès des institutions européennes pendant 5 ans après la fin de leur fonction, et faire de l'inscription sur le registre de transparence un préalable aux activités de lobbying auprès de toutes les institutions européennes
- 303 → Élargir le mandat d'un parquet européen pour qu'il puisse être saisi directement par les citoyens de l'Union, dans les domaines d'atteinte à la probité et de délinquance financière.

Lutter contre la concentration de la propriété des médias

- 304 → En approfondissant le règlement sur la liberté des médias (Media Freedom Act) et en exigeant une transparence totale de l'actionnariat des entreprises médiatiques, via une divulgation obligatoire de celui-ci et la constitution d'une base de données unifiée dans l'UE.
- 305 → En soutenant le journalisme d'investigation, via la création d'un fonds européen pour le journalisme d'investigation permettant de financer de véritables enquêtes européennes.

Achever la réunification du continent européen

- 306** → En affirmant que l'élargissement est une nécessité. Il répond à la demande des peuples qui aspirent à rejoindre le projet européen. Il permet à l'UE d'agrandir son territoire et sa population et donc de s'imposer sur la scène internationale face à d'autres acteurs. Il est aussi un investissement stratégique dans notre sécurité, une victoire géopolitique contre des puissances qui mènent sur ces territoires des opérations d'ingérence et font courir un fort risque de bascule et de bouleversement politique, social et économique.
- 307** → En soutenant l'élargissement aux pays candidats à l'accession à l'UE, notamment à l'Ukraine, et en transformant notre Union, ses institutions comme ses politiques structurelles, pour permettre cet élargissement qui ne doit menacer ni la politique de cohésion, ni la PAC qui doit être radicalement refondée. Toutes les nouvelles politiques décidées d'ici à 2027 devront s'inscrire dans la perspective de ce futur élargissement.
- 308** → En engageant l'élargissement par une première étape d'association effective au grandes politiques européennes.
- 309** → En faisant de 2030 l'année du grand traité de réunification du continent européen qui sera aussi un traité d'approfondissement, d'avancée fédérale et de démocratisation de l'Union européenne, le moment constituant dont l'Europe a besoin.

CHAPITRE 7 **POUR UNE PUISSANCE PUBLIQUE EUROPÉENNE**

La démocratie n'est pas qu'un cadre institutionnel, elle est également un régime de solidarités. Il ne peut pas y avoir de démocratie stable sans solidarité sociale.

Les ouvriers et travailleurs polonais qui ont créé le premier syndicat libre du monde communiste en l'appelant « Solidarnosc » (« Solidarité ») l'avaient bien compris. Voilà le maître mot : solidarité. Ce qui tient ensemble. Aucune communauté de destin ne peut tenir sans mécanisme fort de solidarité et de redistribution des richesses.

En temps de guerre, la solidarité et la redistribution sont des mécanismes d'auto-défense des démocraties. La cohésion de l'Union, base de sa puissance, passe par la participation des plus riches des Européens à l'effort collectif. L'Union doit devenir un vecteur de redistribution.

Politique industrielle, lutte contre le dérèglement climatique et les inégalités... : alors que l'Union européenne est l'une des plus grandes puissances économiques mondiales, elle n'est toujours pas outillée à la hauteur de ses ambitions — avec un budget inférieur à celui de la France.

Si nous voulons que l'Union européenne s'affirme économiquement et politiquement sur la scène mondiale et parvienne à prendre sa part dans la révolution industrielle verte, elle doit sortir d'une forme de naïveté et se doter, enfin, des outils indispensables à son action. En clair, une fiscalité, un budget et un Trésor européen.

Par ailleurs, le modèle social européen qui faisait notre fierté est de plus en plus attaqué. Il fait pourtant notre force. L'Europe sera forte parce que juste.

Le consentement à la transition écologique et aux mutations qu'elle va engendrer ne se fera que si nous parvenons à plus de justice sociale et que les plus riches participent à la hauteur de leurs moyens aux efforts indispensables à notre autonomie stratégique et notre prospérité. Enfin l'instabilité géopolitique, économique et climatique appellent à une réglementation bancaire et financière stricte.

1- SOUTENIR L'INVESTISSEMENT ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 310 → En instaurant des règles climatiques qui obligent les Etats membres à investir chaque année un pourcentage de leur PIB (un minimum de 2%) dans la transition écologique afin de se conformer à loi Climat et aux objectifs du Pacte Vert et de renverser la logique du Pacte de Stabilité et de Croissance.
- 311 → En mutualisant les dettes européennes pour financer de grands projets européens dans le domaine de la défense, l'industrie, l'écologie, la santé, le numérique.

Outiller l'Union Européenne

- 312 → En augmentant le budget européen pour atteindre 5% du PIB, via de nouvelles ressources propres comme une contribution des grandes entreprises, notamment des géants du numérique, qui bénéficient du marché unique (Single Market Levy).
- 313 → En adaptant la politique monétaire de la Banque centrale européenne aux objectifs environnementaux, industriels et de défense de l'Union européenne via des taux d'intérêts différenciés et un verdissement de la politique monétaire, des opérations de refinancement des banques et du portefeuille de la banque centrale européenne ; via la promotion du financement des Etats directement par la Banque centrale européenne.

Restaurer la justice fiscale



ICE : Nous avons lancé une initiative citoyenne européenne «Tax the Rich» avec Aurore Lalucq, Paul Magnette, des millionnaires et des économistes. Un million de signatures conduira la Commission européenne à établir une proposition visant à taxer les plus riches pour financer la transition écologique.
Pour signer : www.tax-the-rich.eu

- 314 → En mettant fin à l'unanimité dans le domaine fiscal et en développant le recours aux clauses passerelles pour tendre vers une union fiscale et favoriser l'adoption de nouvelles règles pour une fiscalité juste.
- 315 → En instaurant une imposition minimale de 2% sur le patrimoine des centi-millionnaires et des milliardaires et en faisant passer la taxation des multinationales de 15% à 25 %. Ainsi nous mettrons un terme à des années de course au moins-disant fiscal qui ont abouti à ce que les ultra riches paient moins d'impôts que les classes moyennes et les multinationales moins que les PME.
- 316 → En conditionnant l'accès au marché européen au paiement d'un impôt minimum : L'UE doit utiliser sa puissance économique pour imposer des normes de justice économique et fiscale minimales aux entreprises multinationales et aux grandes fortunes du monde entier qui bénéficient du marché unique. Concrètement, il faut faire du paiement d'un impôt minimum une condition *sine qua non* d'accès au marché. Une entreprise multinationale – que son siège soit dans l'UE ou à l'extérieur de celle-ci – ne doit plus être autorisée à commercialiser ses biens et ses services dans l'Union européenne si son taux effectif

d'imposition est inférieur à la norme européenne de 25 %. Si les pays hors UE n'imposent pas suffisamment l'entreprise en question, l'UE doit se substituer à ces derniers et collecter le « moins-perçu » afin que le taux effectif atteigne 25 %.

- 317 → En adoptant un mécanisme automatique de taxation des superprofits des multinationales et des profiteurs de guerre.
- 318 → En mettant en oeuvre une taxe sur les produits financiers, tout en continuant à défendre la taxe sur les transactions financières, aujourd'hui bloquée par les Etats-membres
- 319 → En créant un service public européen de lutte contre l'évasion fiscale et un cadastre financier européen. En luttant contre les paradis fiscaux via une réforme du Code de conduite européen, pour qu'il contienne une liste robuste des paradis fiscaux, et y intègre les individus.
- 320 → En établissant une écotaxe européenne sur les poids lourds et une taxe sur le kérosène dans le secteur de l'aviation
- 321 → En appliquant un taux réduit de TVA pour les produits et services durables.

Mettre la finance au service de la société, de la transition écologique et de la réindustrialisation du continent

- 322 → En renforçant et poursuivant les politiques en cours afin que le secteur financier réponde aux objectifs environnementaux de l'Union européenne et se mette au service de la transition écologique et sociale
- 323 → En précisant les définitions de la finance soutenable et de la finance de transition
- 324 → En renforçant la taxonomie, en travaillant à son interopérabilité et en créant une taxonomie des activités à impact négatifs
- 325 → En réformant le règlement sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers, afin d'améliorer sa clarté et son impact, par l'intégration des propositions et recommandations du groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) et la défense la double matérialité face à la matérialité simple, notamment en protégeant les agences de notation ESG européennes et en ajoutant la dimension « T » comme « taxes », dans les critères ESG.
- 326 → En construisant une Union des marchés de capitaux sous certaines conditions. Nous veillerons à respecter les étapes nécessaires à sa création, en s'assurant au préalable de l'adhésion des Etats membres au principe d'une supervision européenne unique, en travaillant à l'uniformisation du droit des sociétés et des faillites ou encore au rapatriement de la compensation sur le sol européen via une révision d'EMIR. Enfin, cette union des marchés de capitaux ne doit pas se faire au détriment de la finalisation de l'Union bancaire et ne peut justifier le retour de la titrisation en Europe. Elle ne pourra à elle seule financer les projets européens, il faudra mobiliser de l'argent public.

Protéger les Européens des crises bancaires et financières

Alors que le dérèglement climatique va créer de nouveaux risques systémiques, l'Union européenne - bloquée par les Etats membres - n'a toujours pas fini de mettre en œuvre la réglementation décidée après la crise de 2008. Parce que la dernière chose dont nous avons besoin, c'est d'une crise, nous ferons de la réglementation bancaire et financière un des points clefs de notre mandat.

- 327 → En révisant tout d'abord le Règlement et la Directive européenne sur les exigences en capital (CRR et CRD), afin qu'ils correspondent pleinement aux recommandations de Bâle, visant à s'assurer que les banques détiennent en permanence un montant minimum de capital et de liquidité par rapport à leurs engagements.
- 328 → En adaptant ensuite les exigences de fonds propres et la réglementation prudentielle à l'exposition des banques au risque fossile.
- 329 → En faisant en sorte que les plans de transition soient alignés avec une trajectoire à 1,5°C, et deviennent contraignants, ouvrant la voie à des sanctions en cas de non-respect.
- 330 → En assurant un système de résolution efficace à travers la révision du cadre de gestion de crise bancaire et d'assurance des dépôts (CMDI) et une implémentation pleine et entière de la garantie européenne des dépôts (EDIS).
- 331 → En renforçant l'indépendance, le financement et le pouvoir des autorités européennes de supervision.
- 332 → En révisant le règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR) 2.0, pour les acteurs intervenant notamment sur les marchés de produits dérivés et en assurant le rapatriement de la compensation sur le sol européen.
- 333 → En finalisant la réglementation des cryptos via leur intégration dans le Règlement et la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (MIFIR et MIFID), et en soutenant une nouvelle réglementation des cryptomonnaies (MICA 2).

Lutter contre l'exclusion bancaire, aider les Européens surendettés

- 334 → En veillant à ce que les européens aient accès à des services financiers et bancaires de base à un prix abordable.
- 335 → En s'assurant que l'euro digital ne se fasse pas au détriment d'un accès à la liquidité.
- 336 → En luttant contre les pratiques qui engendrent du surendettement.
- 337 → En étudiant la possibilité de créer un schéma de faillite personnel.

Adapter les assurances au défi climatique, protéger les assurés

338

→ La multiplication des événements climatiques (inondations, incendies, etc.) crée une réelle pression sur les assurances et surtout sur leur capacité à dédommager les assurés. Tout comme nous adapterons la réglementation des banques au défi climatique, nous adapterons la réglementation des assurances (Solvency).



glucksmann2024.eu

#RÉVEILLERLEUROPE